

Pièces à produire pour demander l'enregistrement du PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le/la partenaire français ou de moins de 6 mois pour le/la partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).
- 1 justificatif de domicile au nom des demandeurs (-1 an)

Et le cas échéant, pour les personnes suivantes :

- sous tutelle ou curatelle,
- le/la partenaire veuf/veuve,
- le/la partenaire étranger

-

des pièces complémentaires seront demandées, veuillez prendre contact avec le service de l'Etat Civil (03-26-07-12-71 ou etatcivil@ville-betheny.fr) pour en connaître le détail.